Annexes à l’accord global de coopération entre

L’Université Lille 1 – France et L’Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) de l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) - Sénégal

*Pour la période : septembre 2015 – août 2018*

Le présent texte concerne les formations suivantes :

* Coté sénégalais : la mention de master « Sciences et Techniques de Gestion » et plus précisément l’option « Management des Affaires Internationales » de la spécialité « Marketing et Management des Affaires Internationales ».
* Coté lillois : la spécialité « GEB-GLOBAL E BUSINESS » de la mention de Master « Economie et Management Internationaux » (mention « Management et Commerce Internationaux » à compter de septembre 2015).

**Préambule**

L’accord général de coopération établi entre les deux institutions sur la période 2009-2014 (étendue à la période 2014-2015) pour le master CMAI s’achève sur un bilan du diplôme délocalisé présenté par les responsables de formation en février 2014. Ce bilan fait état de bons résultats tant en termes d’effectifs étudiants formés, de rayonnement acquis par la formation en Afrique francophone, que d’établissement de relations durables entre les deux équipes pédagogiques. Ces relations ce sont traduites par l’émergence de projets autour du diplôme délocalisé, tels que des coopérations de recherche, des innovations pédagogiques partagées, des expériences d’aide à l’insertion professionnelle.

Ce bilan conduit les responsables pédagogiques à envisager un nouvel accord de coopération qui répondrait aux objectifs suivants selon une échéance de trois ans (2015-2018):

* Equilibrer la coopération en organisant notamment, durant les trois années de la présente convention, des flux d’étudiants de l’Université Lille 1 vers l’ESP-UCAD afin d’offrir à ces derniers des expériences professionnelles originales. Au terme des trois années, l’objectif est le passage du diplôme délocalisé actuel (Master CMAI Dakar) à un double diplôme ESP-Lille 1, assurant la réciprocité dans la délivrance d’un double parchemin et permettant le développement de la mobilité étudiante (entrante comme sortante).
* Renforcer les coopérations initiées autour des activités de recherche et d’échanges pédagogiques engagées lors de la première période, afin de capitaliser sur les plans pédagogique et scientifique.

Du point de vue de l’ESP, cette nouvelle convention vise à consolider les acquis en termes de capacités de recherche et d’encadrement pédagogique afin de parvenir à terme à une autonomie du Master de l’ESP. Du côté de Lille 1, cette convention contribuerait au rayonnement international de l’Université de Lille dans une région du monde à très fort potentiel de développement, permettrait des coopérations avec les enseignants chercheurs de l’ESP et constituerait une opportunité unique pour les étudiants de se confronter à des terrains d’études et de stages en Afrique.

**Annexe 1**

**Réglant l’organisation d’une attribution conjointe, à compter de l’année académique 2015-2016, du master GEB aux étudiants de l’ESP**

Cette annexe établit un programme d’enseignement redéfini en tenant compte des évolutions des besoins dans le domaine du commerce et du management international et des nouvelles technologies, ainsi que des nouvelles maquettes des formations internationales de la Faculté des Sciences économiques et sociales de Lille 1.

**Article 1 – définition d’un programme d’enseignement commun**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Master Track** | **Semester** | **Teaching Unit** | **Course Title** | **Name** | **Teaching hours** |
| GEB | 3 | Master in the International E-Business | 105224 Supply chain management and logistic | ESP-UCAD | 24 |
| GEB | 3 | Master in the International E-Business | 30135 International Flexible Program Management | SIRVEN O. | 24 |
| GEB | 3 | Master in the International E-Business | 105224 International Complex Purchasing | ESP-UCAD | 24 |
| GEB | 3 | Master in the International E-Business | 301376 The secrets of International Selling | ESP-UCAD | 24 |
|  |  |  |  |  |  |
| GEB | 3 | Becoming an IT literate | 301146 What are IS and DB ? | ESP-UCAD | 24 |
| GEB | 3 | Becoming an IT literate | 301145 What is data processing ? | ESP-UCAD | 24 |
| GEB | 3 | Becoming an IT literate | 301148 Understanding Computer Networks | ESP-UCAD | 24 |
| GEB | 3 | Becoming an IT literate | 301147 All about Data mind & E-commerce | ESP-UCAD | 24 |
|  |  |  |  |  |  |
| GEB | 3 | Mastering IT Law, Security, Projects | 301164 Internet & NTIC law | ESP-UCAD | 24 |
| GEB | 3 | Mastering IT Law, Security, Projects | 301161 International Contracts, from Deal to Sign | BOUCQ R. | 24 |
| GEB | 3 | Mastering IT Law, Security, Projects | 109248 E-Business Security | SPASOVA A. | 24 |
| GEB | 3 | Mastering IT Law, Security, Projects | 105225 E-Business Development Management | ESP-UCAD | 18 |
|  |  |  |  |  |  |
| GEB | 3 | Essentials of International Management | 301377 Cross Cultural Managers | ESP-UCAD | 15 |
| GEB | 3 | Essentials of International Management | 301377 Cross Cultural Managers | ESP-UCAD | 15 |
| GEB | 3 | Essentials of International Management | 301163 Doing Business with Ethics | ESP-UCAD | 24 |
| GEB | 3 | Essentials of International Management | 301165 PhD Preparation – Research Track | ESP-UCAD | 4 |
| GEB | 4 | International management (2) | INTERNSHIPS |  |  |
| GEB | 4 | International management (2) | PROJECTS |  |  |
|  | **Heures CM** | **340** |
| *Heures TD* | *510* |

**Article 2 - Règles pédagogiques et administratives**

Ces règles doivent faire l’objet d’une brochure communiquée aux étudiants en début de scolarité.

**2.1 Règles d’admission en programme ouvrant à l’attribution des deux diplômes**

* Effectifs de la spécialité « GEB – Global E Business» : un minimum de 20 étudiants est requis pour que le dispositif décrit dans le présent avenant soit mis en œuvre.
* Sélection sur dossier et entretiens menée en collaboration avec le directeur des études du CMAI et les enseignants de l’ESP.
* Le flux normal d’étudiants entrant provient des effectifs du master 1 dakarois «Marketing et Management des Affaires Internationales ». Cependant d’autres étudiants, provenant d’autres masters 1 peuvent être admis. Il peut s’agir notamment d’étudiants africains ayant adressé leur candidature au master CMAI, à Lille 1.
* Composition du dossier inspiré du modèle lillois pour ce qui concerne les différentes rubriques et champs d’informations requises.

**2.2 Inscriptions**

* Pour pouvoir obtenir le master français, les étudiants scolarisés à l’ESP doivent, outre l’inscription prise à l’UCAD, être inscrits à l’UL1 en y payant les droits de scolarité fixés chaque année universitaire par arrêté du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche.
* Préalablement ils doivent se soumettre à une procédure de validation de leur master 1 ou équivalent en soumettant un dossier *ad hoc* fourni par l’UL1. Les responsables de l’ESP surveilleront la procédure d’établissement de ces dossiers et le respect des délais accordés par l’administration de la scolarité de l’UL1.
* Les responsables de l’ESP se feront également transmettre les dossiers d’inscription destinés à leurs étudiants. Ils veilleront à ce que ceux-ci soient correctement et intégralement remplis avant de les renvoyer groupés au secrétariat du master lillois.
* Le directeur du département de gestion de l’ESP acquittera en une seule fois et avant le 30 novembre de chaque année, auprès de l’agent comptable de l’Université Lille1, le montant global des droits d’inscription à payer sur production d’une facture établie par le service financier de la Faculté.

**2.3 Déroulement de la scolarité**

* La rentrée dakaroise a lieu fin octobre.
* Un planning global de l’ensemble des enseignements sera déterminé au plus tard en septembre.
* Les missions des enseignants lillois seront accomplies dans des périodes déterminées conjointement en tenant compte des contraintes des intéressés. Bien que comptés entièrement au titre du second semestre, les enseignements donnés par des professeurs lillois peuvent être, si nécessaire, effectués en cours de premier semestre.
* En cas d’empêchement réel le cours sera remplacé par un travail personnel d’une valeur en heure de travail (VHT) équivalente. C’est le directeur des études lillois qui décidera et organisera cette solution destinée à n’être qu’exceptionnelle et palliative.

Une présence significative d’enseignants lillois se manifeste au niveau de la correction des rapports de stage et des études ou mémoires pouvant s’y substituer. Dans ces derniers cas, leur présence à l’occasion des soutenances est nécessaire. Cependant, les soutenances peuvent également être réalisées au moyen du système de visioconférence ce qui permet de réduire les déplacements et ainsi les frais supportés par l’ESP.

**2.4 Contenu spécifique de la scolarité**

* Outre ses dimensions universitaires traditionnelles, la coopération conduisant au présent système de double attribution de diplôme est destinée à développer les rapports d’affaires entre le Sénégal et l’Afrique d’une part et la France et l’Europe d’autre part.
* Cette ambition doit conduire les étudiants à privilégier -dans leur choix de stage ou de projet ou de mémoire et plus généralement dans l’ensemble de leurs travaux- des thèmes impliquant la France et l’Europe au travers de leurs firmes, marchés ou plus généralement de leurs sociétés. La validation de cette condition d’obtention du GEB sera contrôlée et sanctionnée par le directeur des études du GEB.
* Pareillement les enseignants seront soucieux d’illustrer leurs interventions de manière à toujours situer les rapports euro-africains au regard des problématiques abordées.

**2.5 Déroulement des examens**

* Pour l’ensemble des enseignements la forme adoptée pour le contrôle des connaissances devra être approuvé par le directeur des études lillois.
* Les épreuves sont organisées sous la responsabilité du directeur du département gestion et du directeur des études du master de l’ESP. Un soin particulier sera apporté à la transmission des sujets et au maintien de leur confidentialité.

Correction effectuées par les titulaires de cours :

* Pour les cours des Professeurs appartenant à l’ESP un échantillon de copies sera transmis à Lille pour avis des professeurs lillois correspondants
* Lillois : copies photocopiées et gardées à Dakar, originaux transmis à Lille, au secrétariat du GEB, par courrier rapide.

Il est à noter que l'usage des nouvelles technologies en formation à distance peut permettre d'organiser aussi des examens sur des plateformes pédagogiques existantes.

**2.6 Notation et jurys**

* Les ECTS représentent pour chaque unité d’enseignement la charge de travail étudiante qui cumule les heures d’enseignement et les heures de travail personnel.
* L’ensemble de la notation est exprimé sur 20. Des échanges seront menés entre enseignants lillois et enseignants africains pour harmoniser l’évaluation des copies et des travaux.
* Les ECTS constituent le système de pondération. Si les exigences en travail global d’un ou de plusieurs enseignements évoluaient, les ECTS seraient à redéfinir.
* Les masters étant semestrialisés, le contrôle des connaissances est organisé semestre par semestre.
* Les étudiants ajournés ont droit à des épreuves de rattrapage organisées à la fin du semestre 4
* Le jury du semestre 3 (cours entièrement dakarois) est tenu à Dakar sous la direction du responsable sénégalais en tenant informé le responsable lillois.
* Le jury du semestre 4 sont tenus soit à Dakar, soit à Lille sous la présidence du directeur des études lillois.
* Les semestres ne sont pas compensables i.e. qu’il faut avoir la moyenne dans chacun d’entre eux pour obtenir son année.

Pour obtenir le diplôme français, outre la moyenne générale, il faut avoir eu la moyenne sur l’ensemble des 15 ECTS correspondant aux cours donnés par des lillois.

A**rticle 3 - Conditions financières**

Un enseignement de qualité est permis à l’ESP par la possibilité dérogatoire à l’égard de la réglementation de l’UCAD de sélectionner ses étudiants ainsi que d’exiger d’eux des droits de scolarités spécifiques.

S’agissant de ses interventions le GEB lillois prend en charge 60 heures de cours annuelles d’enseignement en rémunérant directement les intervenants lillois selon les mêmes conditions que s’ils intervenaient à Lille 1.

L’ensemble des autres frais est à la charge de l’ESP : enseignements donnés par des professeurs locaux et tout ce qui s’y rattache, frais de mission des professeurs lillois (cours, soutenances, jurys). Les frais selon leur nature concernent :

* Le transport de Lille à Dakar (TGV+Avion, aller-retour)
* Les frais de visa
* L’Hébergement du missionnaire en pension complète
* Les frais de déplacement du lieu d’hébergement à l’ESP
* Frais divers (taxi…).
* Les soutenances seront facturées chaque année à l’ESP par la faculté pour un montant horaire identique à celui pratiqué à la Faculté.

L’ESP s’engage à pratiquer des droits d’inscription raisonnables de manière à équilibrer financièrement le dispositif pédagogique et de coopération.

La transparence financière la plus réelle s’applique au programme concerné et les responsables de l’ESP communiquent chaque année à leurs partenaires lillois le bilan exhaustif de l’ensemble des recettes et dépenses attachées à leur action commune.

La contribution du master lillois sous forme d’heures d’enseignement est reconductible année après année, pour la durée de la convention.

**Cet avenant ainsi que l’accord de coopération interuniversitaire prennent effet le 01/09/2015 et arriveront à échéance le 31/08/2018.**

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à Villeneuve d’Ascq (France) | Fait à Dakar (Sénégal) |
| Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2015 | Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2015 |
| Pour l’Université Lille 1Sciences et Technologies | Pour l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar |
| **Prof. Philippe ROLLET**Président | **Prof. Mamadou ADJ**Directeur de l’ESP |